

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES
PAR LE BUREAU SYNDICAL
EN SEANCE DU 31 JANVIER 2023
(Conformément à l'article L. 2121-25 modifié du CGCT)

Nombre de membres en exercice : 8

Nombre de membres présents : 5

Ont pris part à la délibération : 5

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation

25/01/2023

Date d'affichage

25/01/2023

L'an deux mil vingt-trois et le 31 janvier à dix heures, le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Félix BOREL, Vice-président suppléant**.

Présents

J. DAUMAS, F. FARGE et L. MILLE (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'APT LUBERON), C. ROYER (LE THOR)

Excusés

F. PESCHIER (COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND AVIGNON), G. DAUDET (COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LUBERON MONTS DE VAUCLUSE), D. SERRE (L'ISLE-SUR-LA-SORGUE)

Pouvoir

M. Jérôme DAUMAS a été nommé secrétaire de séance

N° de délibération	Objet	DECISION du Bureau syndical
DBL01-2023	Approbation du procès-verbal de la séance du 06 décembre 2022	Approuvée
DBL02-2023	Avoirs techniques	Approuvée
DBL03-2023	Ecrêtements professionnels	Approuvée

Séance levée à 12h15

Fait à Cheval-Blanc le

Affiché le

Publié sur le site internet www.syndicat-durance-ventoux.fr le 3 février 2023

Pour servir et valoir ce que de droit,
La Directrice générale des services,
Marie-Alix CARUSO



Département
de
VAUCLUSE

SYNDICAT des EAUX
DURANCE-VENTOUX
Siège : 29, Chemin du Pont – Les Iscles – CHEVAL-BLANC

EXTRAIT du REGISTRE du SYNDICAT

BUREAU SYNDICAL

Nombre de membres en exercice : 8

Séance du 31 janvier 2023

Nombre de membres présents : 5

L'an deux mil vingt-trois et le trente et un janvier à dix heures,
le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la
présidence de **Monsieur Félix BOREL, Vice-président**
suppléant.

Ont pris part à la délibération : 5

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 0

Présents

**J. DAUMAS, F. FARGE et L. MILLE (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
PAYS D'APT LUBERON), C. ROYER (LE THOR)**

Date de la convocation

25/01/2023

Excusés

**F. PESCHIER (COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND
AVIGNON), G. DAUDET (COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
LUBERON MONTS DE VAUCLUSE), D. SERRE (L'ISLE-SUR-LA-SORGUE)**

Date d'affichage

25/01/2023

Objet de la délibération n° 01-2023

Approbation du procès-verbal
de la séance du 06 décembre 2022

Pouvoir

M. Jérôme DAUMAS a été nommé secrétaire

Délibération n° 1

Monsieur le Vice-président soumet à l'approbation du Bureau le procès-verbal de la séance du 6 décembre 2022 et demande aux délégués s'ils ont des observations à formuler.

LE BUREAU

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 6 décembre 2022.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.



Le Président,

Pour le Président,

Le Vice-président suppléant,

Félix BOREL

Département
de
VAUCLUSE

SYNDICAT des EAUX
DURANCE-VENTOUX
Siège : 29, Chemin du Pont – Les Iscles – CHEVAL-BLANC

EXTRAIT du REGISTRE du SYNDICAT

BUREAU SYNDICAL

Séance du 31 janvier 2023

Nombre de membres en exercice : 8

L'an deux mil vingt-trois et le trente et un janvier à dix heures, le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de ***Monsieur Félix BOREL, Vice-président suppléant.***

Nombre de membres présents : 5

Ont pris part à la délibération : 5

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 0

Présents

J. DAUMAS, F. FARGE et L. MILLE (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'APT LUBERON), C. ROYER (LE THOR)

Date de la convocation

25/01/2023

Excusé

F. PESCHIER (COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND AVIGNON), G. DAUDET (COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LUBERON MONTS DE VAUCLUSE), D. SERRE (L'ISLE-SUR-LA-SORGUE)

Date d'affichage

25/01/2023

Pouvoir

Objet de la délibération n° 02-2023

Avoirs techniques

M. Jérôme DAUMAS a été nommé secrétaire

Délibération n° 2

LE BUREAU

VU la délibération du Comité syndical n° 27-2020 en date du 8 septembre 2020 ;

OUÏ l'exposé de Monsieur le Vice-président ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCORDE les avois techniques suivant :

LETEURTRE Philippe	CAUMONT-SUR-DURANCE	10 m ³
BERNARD Odile	CAUMONT-SUR-DURANCE	166 m ³
MASSON Eric	CAVAILLON	917 m ³
DEGRUGILLIERS Henri	L'ISLE-SUR-LA-SORGUE	27 m ³
RYMARCZYK Michel	L'ISLE-SUR-LA-SORGUE	125 m ³

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Pour le Président,

Le Vice-président suppléant,



Félix BOREL

Département
de
VAUCLUSE

SYNDICAT des EAUX
DURANCE-VENTOUX

Siège : 29, Chemin du Pont – Les Iscles – CHEVAL-BLANC

EXTRAIT du REGISTRE du SYNDICAT

BUREAU SYNDICAL

Nombre de membres en exercice : 8

Séance du 31 janvier 2023

Nombre de membres présents : 5

L'an deux mil vingt-trois et le trente et un janvier à dix heures,
le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la
présidence de **Monsieur Félix BOREL, Vice-président**
suppléant.

Ont pris part à la délibération : 5

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 0

Présents

*J. DAUMAS, F. FARGE et L. MILLE (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
PAYS D'APT LUBERON), C. ROYER (LE THOR)*

Date de la convocation

25/01/2023

Excusé

*F. PESCHIER (COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND
AVIGNON), G. DAUDET (COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LUBERON
MONTS DE VAUCLUSE), D. SERRE (L'ISLE-SUR-LA-SORGUE)*

Date d'affichage

25/01/2023

Pouvoir

Objet de la délibération n° 03-2023

Ecrêtements professionnels

M. Jérôme DAUMAS a été nommé secrétaire

Délibération n° 3

LE BUREAU

VU la délibération du Comité syndical n° 27-2020 en date du 8 septembre 2020 ;

OUÏ l'exposé de Monsieur le Vice-président ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCORDE les écrêtements professionnels suivant :

COMMUNE (arrosage rond-point René Cassin)	L'ISLE-SUR-LA-SORGUE	1 634 m ³
COMMUNE (vestiaires hippodrome)	L'ISLE-SUR-LA-SORGUE	1 008 m ³
ETS COOP DU COMTAT	LE THOR	1 187 m ³

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Pour le Président,

Le Vice-président suppléant,

 Félix BOREL
Siège :
29, Chemin du Pont
CHEVAL BLANC
84460
04 90 06 68 68